



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Mission Évaluation Environnementale
Pôle Projets
05 56 93 30 23
pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Bordeaux, le 29 juin 2026

Nos réf : 2026_019576

Objet : Demande d'informations complémentaires dans le cadre de l'examen au cas par cas.

Bonjour,

Vous avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, reçue le 16/06/2026 pour le projet suivant :

Nom du projet : Boisement d'environ 21,20 ha pour plantation de peupliers

Commune(s) : Fauillet (47)

Après examen de votre dossier, il s'avère que des compléments d'informations sont nécessaires pour poursuivre son instruction :

1. Environnement :

Pour rappel, le projet se situe à 200m du site Natura 2000 *La Garonne en Nouvelle-Aquitaine*, à 300m de la Garonne et de l'arrêté de protection de biotope *Garonne et section du Lot* et est accolé à l'affluent de la Garonne *le Tolzac*.

Au vu de votre proximité avec le site Natura 2000, une évaluation d'incidence Natura 2000 doit être fournie. De plus, vous indiquez avoir déjà pris contact avec l'animateur Natura 2000, pouvez-vous nous justifier cet accompagnement et les conclusions de l'animateur Natura 2000 concernant le projet ?

2. Forêt

Les parcelles concernées par le projet et indiquées dans le CERFA, ne correspondent pas, à celles encadrées sur le plan, notamment les parcelles N°610-767-764-509. Pouvez-vous me confirmer le numéro des parcelles concernées par le projet ?

D'autres projets de premier boisement ont fait l'objet d'un dépôt de dossier d'examen au cas par cas à proximité immédiate des parcelles du projet ces dernières années. Il vous est demandé de nous détailler l'historique des boisements réalisés et de procéder à une évaluation des effets cumulés du présent dossier avec ces différents projets et d'en conclure l'absence ou la présence d'impacts significatifs sur l'environnement, notamment, au vu de la proximité de certaines zones protégées telles qu'un site Natura 2000 à 200m de vos parcelles.

Je vous prie de bien vouloir transmettre l'ensemble des éléments demandés pour les points mentionnés ci-dessus, en répondant directement au **courriel de notification généré par la plateforme** (et en cliquant sur le lien pour fournir les informations attendues).

Ces informations sont à inscrire dans le formulaire CERFA, celui-ci devant être autoportant. Il est toutefois possible d'ajouter des documents en annexes.

Le délai d'instruction de trente-cinq jours dont nous disposons pour vous informer de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact ne commencera qu'à compter de la réception par mon service de l'intégralité de ces éléments. Je vous informe qu'en **l'absence de réponse dans un délai de six mois, votre demande sera classée sans suite.**

Cordialement,

Alicia MARIE

Pôle Projets

Mission Évaluation Environnementale

DREAL Nouvelle Aquitaine